

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 9 avril 2024

Délibération
N° 24.103.4
En exercice ... 37
Présents 27
Votants 32
Pour 32
Contre 0
Abstention 0

PÔLE POPULATION ET QUALITÉ DE VIE - SERVICE HABITAT
GUICHET RENOV'OCCITANIE - AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA RÉGION OCCITANIE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LA DOMITIENNE - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Date de la convocation : 03/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre
Et le 9 avril à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

27 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

5 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Alain CASTAN (représenté par madame Mireille TORTES), madame Marcelle COUDERC (représentée par monsieur Bruno DAMBLEMONT), monsieur Pierre CROS (représenté par madame Patricia CATHALA), monsieur Thierry MAURAT (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Viviane ROUQUET-TAFANI (représentée par monsieur Robert SENAL).

5 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, monsieur Cédric GARCIA, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : monsieur Jean-Philippe JUAN.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 9 avril 2024

Guichet Rénov'Occitanie - Avenant à la convention d'objectifs entre la Région Occitanie et la Communauté de communes La Domitienne Rénov'Occitanie - Approbation et autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération du Conseil Régional Occitanie n°2020/AP-JUILL/01 en date du 16 juillet 2020 approuvant le règlement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour le déploiement des guichets uniques du service public intégré de la rénovation énergétique, dénommé Rénov'Occitanie ;

Vu la délibération n° 20.165.4 du Conseil communautaire du 23 septembre 2020 autorisant La Domitienne à candidater à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la région Occitanie pour le déploiement des guichets uniques du service public intégré de la rénovation énergétique ;

Vu la délibération du Conseil Régional Occitanie n°2020/AP-DEC/017.06 en date du 11 décembre 2020 approuvant le dispositif d'aides à la mise en œuvre des guichets uniques du service public intégré de la rénovation énergétique, dénommé Rénov'Occitanie ;

Vu la convention d'objectifs conclue entre la Région Occitanie et La Communauté de communes La Domitienne le 16 février 2021 ;

Vu le projet d'avenant à la convention d'objectifs entre la Région Occitanie et La Communauté de communes La Domitienne ci-annexé ;

Considérant que la Communauté de communes La Domitienne a été désignée lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt diffusé par la Région Occitanie en décembre 2020 et qu'une convention d'objectifs sur la période 2021/2023, signée le 16 février 2021 entre les deux parties, a entériné la mise en place du Guichet unique de la rénovation énergétique : Rénov'Occitanie La Domitienne ;

Considérant que cette convention a pris fin en 2023 et que, pour la continuité d'accompagnement des propriétaires dans leur rénovation énergétique sur le territoire de La Domitienne, il est nécessaire de signer l'avenant qui d'une part prolonge d'un an la convention initiale avec la Région Occitanie, en attendant la finalisation d'un nouveau dispositif prévu par l'Etat à partir de 2025, d'autre part modifie les engagements contractuels conformément aux objectifs du projet d'avenant à la convention régionale de mise en œuvre du programme « Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique » (SARE) en Région Occitanie ;

Considérant que la subvention octroyée par la Région pour l'animation du Rénov'Occitanie La Domitienne est estimée à 17 311€ pour l'année 2024 ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Christian SEGUY, 4^{ème} vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 32 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. APPROUVE le projet d'avenant à la convention d'objectifs, ci-annexé, conclue entre la Région Occitanie et la Communauté de communes La Domitienne le 16 février 2021.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer l'avenant à intervenir, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.



III. PRÉCISE que les crédits afférents feront l'objet d'une proposition d'inscription au budget principal de l'exercice 2024, au chapitre prévu à cet effet.

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

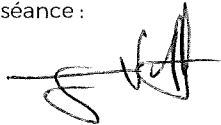
Alain CARALT  

Délibération transmise au représentant de l'Etat le **17 AVR. 2024**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **17 AVR. 2024**

Signature du secrétaire de séance :

Jean-Philippe JUAN



REÇU EN PRÉFECTURE

le 17/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20240409-DELIB_24_10

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20240409-DELIB_24_10